



Distribution: générale

Date: 3 novembre 2017

Original: anglais

Point 1 de l'ordre du jour

WFP/EB.2/2017/1/2/Rev.2

Adoption de l'ordre du jour

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Ordre du jour provisoire annoté

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa deuxième session ordinaire de 2017. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article XII de son Règlement intérieur et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Introduction liminaire du Directeur exécutif*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques auxquelles le PAM est confronté.

Déclarations des personnalités ci-après:

Invitée d'honneur, Mme Amina J. Mohammed, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies

Invitée de haut niveau, Mme Fiorella Molinelli Aristondo, Ministre du développement et de l'inclusion sociale, Représentante spéciale du Président du Pérou, M. Pedro Pablo Kuczynski

4. *Questions de politique générale*

a) Point sur la feuille de route intégrée

Suite à l'approbation de la feuille de route intégrée à la deuxième session ordinaire du Conseil en 2016, le Secrétariat présente un point sur la mise en œuvre de ses différents volets et rend compte des progrès accomplis ainsi que des éventuels ajustements à apporter. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

b) Politique en matière de préparation aux situations d'urgence

Compte tenu de l'évolution constante de l'action humanitaire, cette politique comble un vide important, comme il était ressorti du Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique paru en 2011 (WFP/EB.2/2011/4-B). Elle s'attache à définir précisément l'approche adoptée par le PAM vis-à-vis de la préparation en cas de crise, en mettant l'accent sur les principes d'obligation redditionnelle, de transparence et de gestion des risques. Cette politique fait fond sur la version mise à jour du cadre pour la préparation aux situations d'urgence et tient compte des constatations issues de l'évaluation du programme de renforcement des capacités de préparation en cas de crise. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

c) Rapport sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome

À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil a demandé au Secrétariat de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces institutions et présente les nouveaux domaines de collaboration, les nouvelles initiatives et les nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

d) Point sur le plan de mise en œuvre de la politique en matière de nutrition

Comme suite à l'approbation de la politique en matière de nutrition à la première session ordinaire de 2017, le Secrétariat présente au Conseil un point sur sa mise en œuvre. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

e) Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, le recueil a été réaménagé afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

5. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Plan de gestion du PAM pour 2018–2020

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du Plan de gestion du PAM pour la période 2018-2020, y compris le budget du PAM pour 2018.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

b) Mandat révisé du Comité d'audit

Le mandat du Comité d'audit a été initialement approuvé par le Conseil lors de sa deuxième session ordinaire de 2011, et une version révisée en a été approuvée à la session annuelle de 2017. Lorsqu'il a approuvé cette révision, le Conseil a demandé que d'autres modifications soient envisagées concernant les délais de réflexion applicables, le processus de sélection et l'indemnisation des membres du Comité d'audit. Le document à l'examen, qui présente les modifications proposées, est soumis au Conseil **pour approbation**.

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Plan de travail du Commissaire aux comptes*

Ce document expose le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseigne de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période 2017-2018. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attache systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoit un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

6. **Rapports d'évaluation**

a) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Soudan du Sud (2011–2016) et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en sont issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

b) Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2016-2017

Ce rapport de synthèse récapitule les constatations et les recommandations issues des évaluations de différentes opérations effectuées au cours de l'année précédente, pour mettre en évidence les améliorations systémiques susceptibles d'être apportées. Les évaluations portant sur des opérations spécifiques examinent dans quelle mesure lesdites opérations sont appropriées, font preuve d'efficacité dans la réalisation de leurs objectifs et respectent les normes et règles énoncées par le PAM et la communauté internationale; ces évaluations étudient en outre la qualité de la conception et de l'exécution des opérations et de leurs résultats. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

7. **Questions opérationnelles**

a) Plans stratégiques de pays

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des plans stratégiques de pays ci-après:

- Guatemala (2018–2021)
- Kirghizistan (2018–2022)
- Myanmar (2018–2022)
- Pérou (2018–2022)
- Sri Lanka (2018–2022)
- État de Palestine (2018–2022)
- Ouganda (2018–2022)

b) Plans stratégiques de pays provisoires

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des plans stratégiques de pays provisoires ci-après:

- République centrafricaine (2018–2020)
- République démocratique du Congo (2018–2020)
- République islamique d'Iran (2018–2020)
- Soudan du Sud (2018–2020)

c) Projets approuvés par correspondance*

Conformément à ce qu'a approuvé le Conseil à sa session annuelle de 2017 (WFP/EB.A/2017/5-A/1), toutes les révisions budgétaires nécessaires concernant des interventions prolongées de secours et de redressement, des projets de développement et des programmes de pays, avec effet entre la session annuelle de 2017 et le 1^{er} janvier 2019, et la prolongation des plans stratégiques de pays provisoires de transition, de janvier 2018 jusqu'en juin 2019, sont soumises au Conseil pour approbation par correspondance.

Le Conseil est saisi, **pour information**, des augmentations budgétaires ci-après, qu'il a approuvées par correspondance avant sa deuxième session ordinaire de 2017:

1) Augmentations budgétaires pour des programmes de pays

- Burkina Faso 200163
- Égypte 200238
- Ghana 200247
- Guinée 200236
- Libéria 200395
- Nicaragua 200434

2) Augmentations budgétaires pour des projets de développement

- Haïti 200150

3) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

- Tchad 200713
- Madagascar 200735
- Malawi 200692
- Mali 200719

d) Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles*

1) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2017

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

2) Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2017

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Règlement général.

8. *Questions d'organisation et de procédure*

➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2018–2019

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil est saisi, **pour approbation**, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2018–2019.

9. *Résumé des travaux de la session annuelle de 2017 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa session annuelle de 2017 lui est soumis **pour approbation**.

10. *Questions diverses*

a) Allocation-logement du Directeur exécutif

À sa première session ordinaire de 2007, le Conseil a décidé que l'allocation-logement du Directeur exécutif serait revue tous les cinq ans. Ce document fournit une analyse de l'évolution des loyers pratiqués sur le marché et de l'indice des prix à la consommation pour le logement, l'eau, l'électricité, le gaz et autres combustibles depuis le dernier examen de l'allocation-logement effectué en 2012. Il contient une proposition, soumise au Conseil **pour approbation**, concernant l'allocation-logement du Directeur exécutif du PAM, établie compte tenu de l'allocation-logement fixée pour le Directeur général de la FAO et pour le Président du Fonds international de développement agricole.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

b) Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM au Népal*

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM au Népal est soumis au Conseil **pour information**.

c) Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM*

Le rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM est soumis au Conseil **pour information**.

11. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.